



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Transport scolaire : FAQ

Aménagement

Transport

Collège

Dispositif

Publié le 28 mai 2025

Reading time : 7 minutes



△ Attention changement de numéro de téléphone

Dans un souci de simplification et d'amélioration de la gestion des appels, le numéro vert des transports scolaires est remplacé par 2 numéros de téléphones fixes dédiés. Ce changement n'entraîne aucune modification du service rendu : les usagers peuvent joindre ce service dans les mêmes conditions d'accueil et aux horaires habituels.

Le nouveau numéro pour le transport scolaire est le : 05 34 33 17 90.

Le nouveau numéro pour le transport scolaire adapté (élèves et étudiants en situation de handicap) est le : 05 34 33 17 85.

Ci-contre : la liste des communes de l'agglomération toulousaine où le transport scolaire est géré par le Conseil départemental (liste au 1er janvier 2024) >

Condition d'accès à la gratuité

Comment savoir si mon enfant peut avoir droit au transport scolaire ?

Les élèves :

- Domiciliés **ET** scolarisés dans l'une des 114 communes de l'agglomération toulousaine où le transport est géré par le Conseil départemental (domicile des parents uniquement pris en compte).

- Scolarisé dans un établissement **public ou privé sous contrat** qui relève obligatoirement des ministères de l'Education Nationale ou de l'Agriculture
- Habitant à **plus d'un kilomètre** en ligne droite de l'établissement scolaire
- Utilisant **régulièrement les transports en commun** (engagement formel des parents sur une fréquentation hebdomadaire minimum de 70%)
- Respectant les critères particuliers prévus au règlement, notamment la carte scolaire prévue pour l'enseignement général.

Je ne suis pas un élève, puis-je prendre le transport scolaire (apprenti, étudiant, voyageur) ?

Si vous êtes **apprenti, étudiant ou voyageurs**, vous êtes considéré comme « usager commercial » et vous devez vous acquitter des droits d'accès d'un abonnement spécifique vous permettant un accès au réseau Tisseo ou au réseau liO.

Mon enfant est en situation de handicap, comment se passe son inscription ?

Votre inscription doit se faire en cliquant sur le lien suivant : <https://www.haute-garonne.fr/service/transports-scolaires>

Mon enfant est ayant droit en libre circulation sur tous les services de transports scolaires qui desservent son établissement ?

Non, votre enfant doit emprunter seulement le service de transport scolaire sur lequel il est inscrit.

Procédure d'inscription

Comment faire pour inscrire mon enfant au transport scolaire?

Il suffit de s'inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://transportscolaire.haute-garonne.fr>

J'ai perdu mes identifiants de connexion, comment faire ?

Votre identifiant est votre adresse mail renseignée lors de la 1^{ère} connexion

J'ai finalisé l'inscription, quand vais-je recevoir ma carte ?

Si vous avez finalisé l'inscription durant la période de campagne soit avant le 1er août, la carte de transport scolaire est envoyée avant la rentrée.

Puis-je encore m'inscrire après la clôture des inscriptions ?

En dehors de la période d'inscription soit après le 1er août, le délai d'instruction de votre demande et l'envoi de la carte est d'environ 3 à 4 semaines. <https://transportscolaire.haute-garonne.fr>

Je dois déménager après la rentrée scolaire, qui dois-je contacter ?

Allez sur et contactez : <https://services.haute-garonne.fr/>

Je souhaite renouveler l'inscription de mon enfant, or il redouble, que dois-je faire ?

En vous connectant sur le site inscription en ligne à l'aide de l'identifiant et du mot de passe vous pouvez préciser la bonne classe. Un certificat de scolarité ou la décision de redoublement pourra vous être demandée.

<https://transportscolaire.haute-garonne.fr>

Quelles sont les démarches pour inscrire mon enfant qui est en garde alternée, doit-on demander deux cartes ?

Dans tous les cas, il est nécessaire de déclarer les deux adresses de domicile en faisant deux demandes. Si l'élève doit utiliser deux modes ou services de transport différents, il faut qu'il ait 2 cartes, une pour chaque trajet. En revanche, s'il n'emprunte qu'un seul et même trajet tous les jours, une seule carte suffira (même s'il utilise un point d'arrêt différent depuis chaque adresse).

Mon enfant est en garde alternée, mon ex conjoint(e) a déjà fait l'inscription de son domicile, je ne connais pas le mot de passe qu'il (elle) a utilisé, comment faire la deuxième inscription ?

Pour faire la deuxième inscription (2ème parent, il est nécessaire de connaître la clé de rattachement. Le premier parent possède cette information mais si vous avez des difficultés pour l'obtenir, merci de prendre contact avec la Direction des Transports et de l'Habitat au **05.34.33.17.90**

Mon enfant relève d'une situation dérogatoire, puis-je l'inscrire en ligne ?

Toute inscription peut se faire en ligne, il est toutefois nécessaire de fournir un document officiel qui justifie le choix de l'établissement.

Mon enfant ne prendra plus le transport scolaire, comment le signaler?

Vous devez le signaler à la Direction des Transports et de l'Habitat afin que le dossier de votre enfant soit mis à jour au la au **05.34.33.17.90**

Il y a une erreur dans le dossier de mon enfant, comment la modifier ?

Vous devez le signaler à la Direction des Transports et et de l'Habitat afin que le dossier de votre enfant soit mis à jour au **05.34.33.17.90** ou par internet <https://services.haute-garonne.fr/>

Je ne reçois pas les mails de confirmation ?

Votre adresse n'est pas valide ou le mail se trouve dans vos courriers indésirables.

Je change de situation (déménagement, établissement)

Allez sur <https://services.haute-garonne.fr/>

Comment suivre mon dossier ?

Allez sur <https://services.haute-garonne.fr/>

Paiement (élèves non ayants-droit ou frais d'inscription)

Des frais d'inscription sont instaurés à partir de la rentrée 2025-2026, vais-je devoir les payer ?

Ces frais d'inscription sont de 30€ par famille + 15€ par enfant (soit 45€ pour un enfant, 60€ pour deux enfants, 75€ pour trois enfants, etc.)

Si votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 650€ par mois, vous serez exonérés.

Lors de l'inscription, et après votre accord, le Département demandera à la CAF de nous communiquer ce montant (et aucune autre donnée). Si vous devez payer ces frais, le paiement en ligne vous sera

demandé en fin d'instruction de votre dossier. En cas de non-paiement, aucun titre de transport ne sera délivré et votre enfant ne pourra pas emprunter le transport scolaire.

J'ai effectué le paiement en ligne pour un élève payant, quand vais-je recevoir la carte ?

La carte de transport scolaire est envoyée à votre domicile rapidement après votre paiement.

Comment payer les frais de transport ou frais d'inscription de mon enfant ?

Vous pouvez payer directement en ligne via votre compte <https://transportscolaire.haute-garonne.fr>

Titres de transport

Que permet le titre de transport de mon enfant ?

Le titre de transport correspond à un trajet Aller-Retour par jour scolaire pour les élèves demi-pensionnaires et externes et deux Allers-Retours par semaine du calendrier scolaire pour les élèves internes.

J'ai perdu mon titre de transport, que dois-je faire ? Mon enfant peut-il monter dans le car ?

Vous devez faire une demande de duplicata le plus tôt possible (tarif : 10€). Sans titre de transport, votre enfant ne peut monter à bord des transports. Cette demande peut se faire en ligne <https://transportscolaire.haute-garonne.fr> Sauf pour les cartes pastel dont l'émetteur n'est pas le département vous devez contacter l'émetteur concerné (Tisséo ou la Région Occitanie par exemple). Pour le train, merci de contacter la Direction des Transports et de l'Habitat au **05.34.33.17.90**

Mon enfant peut-il prendre le transport scolaire, le réseau Tisséo ou liO s'il n'a pas de carte à la rentrée scolaire ?

- Transport en autocar scolaire : l'enfant dont la demande de carte est en cours d'instruction devra présenter le mail d'accord et sera accepté dans le véhicule jusqu'à la mi-septembre. Chaque famille doit faire sa demande de carte de transport avant le 01er août.
- Réseau SNCF : en l'attente de réception du billet de train SNCF par mail, vous devrez vous acquitter d'un abonnement FréquentiO hebdomadaire ou mensuel auprès des services de la SNCF. Seul cet abonnement pourra faire l'objet d'une demande de remboursement (auprès de liO

trains SNCF) après instruction du dossier de l'élève et délivrance du billet de train définitif.

- Réseau Tisséo ou liO autocars, votre enfant devra s'acquitter d'un titre de transport qui ne sera pas remboursé.

Mon enfant est indiscipliné dans le véhicule ou se comporte de façon incorrecte envers les autres enfants, les adultes ou le matériel, sa carte peut-elle lui être retirée ?

Oui, il peut être exclu de manière temporaire ou définitive.

La carte pastel de mon enfant ne fonctionne pas.

Merci de vous rendre à la Direction des Transports et de l'habitat au 1 boulevard de la Marquette à Toulouse aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 08h45-12h15 et 13h45-16h45.

Fonctionnement du service de transport scolaire

Le conducteur a eu un comportement inadapté. Je souhaite le signaler

Contactez <https://services.haute-garonne.fr/>

Comment faire une réclamation sur un retard ou un service non fait ?

Contactez <https://services.haute-garonne.fr/>

Horaires

Où trouver les horaires de passage des différents réseaux ?

Transport scolaire : <https://transportscolaire.haute-garonne.fr/PEG3/Usager/PortailUsager/Horaire/>

Tisséo : <https://tisseo.fr/se-deplacer/itineraires>

liO : <https://www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/>

SNCF : <https://www.ter.sncf.com/occitanie>